



**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : générale
20 janvier 2011

Français
Original : anglais



**Vingt-sixième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 21-24 février 2011

Points 4 a) et 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique générale : état de l'environnement
Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies
et des principales réunions intergouvernementales, y compris des
décisions du Conseil d'administration**

Consommation et production durables

Rapport du Directeur exécutif

Additif

**Résultat de la réunion intersessions de haut niveau de la
Commission du développement durable sur le plan-cadre
décennal en faveur de la consommation et de la production
durables, tenue au Panama les 13 et 14 janvier 2011**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport complète les informations fournis dans le document UNEP/GC.26/7. On y expose les résultats de la réunion intersessions de haut niveau de la Commission du développement durable sur le plan-cadre décennal en faveur de la consommation et de la production durables tenue au Panama les 13 et 14 janvier 2011.

* UNEP/GC.26/1.

1. Une réunion intersessions de la Commission du développement durable sur le plan-cadre décennal en faveur de la consommation et de la production durables a eu lieu les 13 et 14 janvier 2011. Elle a été accueillie par le Gouvernement panaméen et était organisée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Elle avait pour objet de faciliter un débat franc, informel et de grande portée entre les États membres et d'autres parties prenantes sur la question de savoir ce qu'ils souhaitaient voir figurer dans le plan-cadre décennal en faveur de la consommation et de la production durables qui serait négocié par la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session. Le débat a porté sur les buts et objectifs du plan-cadre décennal, ses fonctions prévues, les éléments que pourraient comporter ses arrangements institutionnels, l'identification des principaux domaines et critères du plan ainsi que sur les directives à suivre pour concevoir les programmes.

I. Buts, perspectives, objectifs et ambitions du plan-cadre décennal

2. Les participants se sont généralement accordés sur le fait qu'un plan-cadre décennal ambitieux et recevable, qui pourrait contribuer utilement à l'adoption de modes de consommation et de production durables dans tous les pays, était nécessaire et devrait être conclu par la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session. Ils ont reconnu qu'il importait d'avoir une même vision qui pourrait s'inspirer du Plan d'application du Sommet mondial pour un développement durable.

3. Les participants ont souligné la nécessité de fixer des objectifs ambitieux, plusieurs d'entre eux proposant d'adapter aux différentes régions les objectifs d'ensemble. Un certain nombre d'entre eux se sont déclarés favorables à une approche différenciée de la définition des buts et objectifs fondée sur l'expérience et les moyens des pays. D'aucuns ont estimé que le plan-cadre décennal représentait la première étape d'un long parcours qui pourrait déboucher sur des accords ambitieux tels qu'un cadre juridiquement contraignant.

4. En gros, les participants ont accepté le fait que le plan-cadre décennal devrait prévoir un engagement en faveur de perspectives et d'objectifs communs de portée mondiale; l'échange de connaissances et la constitution de réseaux; des cadres habilitants ainsi qu'une planification des investissements stratégiques; une coopération technique; une collaboration, une sensibilisation, l'éducation et la mobilisation de la société civile.

5. De nombreux participants ont insisté sur l'importance que revêtait la participation de toutes les parties prenantes et l'intégration des modes de consommation et de production durables à d'autres domaines d'intervention des pouvoirs publics et aux travaux de ministères autres que les ministères de l'environnement. Des représentants de pays en développement ont salué l'appui que leur assurait déjà le PNUE lorsqu'ils visaient cet objectif.

6. Des participants ont souligné la nécessité d'obtenir l'engagement des pouvoirs publics à un niveau élevé car cet engagement était considéré comme un élément important et positif de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et des objectifs du Millénaire pour le développement.

II. Structure institutionnelle

7. Plusieurs participants se sont déclarés favorables à une structure institutionnelle efficace qui procéderait régulièrement à l'examen du plan-cadre décennal et faciliterait les échanges techniques et la coordination, en s'inspirant des structures en place aux niveaux régional et national, et qui favoriserait la collaboration interinstitutions et la participation des principales parties prenantes. Nombre de participants ont indiqué préférer s'en remettre aux institutions en place pour la mise en œuvre du plan-cadre décennal aux niveaux régional et national, tout en veillant à ce qu'une plus grande cohérence et une meilleure coordination existent entre elles. Plusieurs participants ont convenu qu'une institution chef de file responsable de la coordination pourrait être utile pour atteindre cet objectif.

8. Au cours de l'examen portant sur le type de structure institutionnelle qui conviendrait le mieux et serait la plus efficace aux fins du plan-cadre décennal, les participants se sont penchés sur les enseignements et éléments qui pourraient éventuellement être empruntés à des modèles existants, à partir d'une analyse menée à bien par le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales portant sur six modèles existants.¹ Un certain nombre de participants étaient favorables à une structure comparable à celle de l'Approche stratégique en vertu de laquelle les pays s'engageaient officiellement à la mettre en œuvre sous la forme d'une déclaration, d'une stratégie politique d'ensemble et d'un plan d'action (qui pourrait prendre la forme de programmes dans le cadre du plan-cadre décennal). Les participants reconnaissaient également, en termes généraux, la nécessité de s'inspirer des réalisations obtenues dans le cadre du Processus de Marrakech, qui avait été mentionné comme un exemple satisfaisant de la façon dont les besoins régionaux et nationaux pourraient être incorporés et les lacunes en matière de mise en œuvre identifiées.
9. Un certain nombre de participants se sont déclarés favorables à la création d'un secrétariat dynamique du plan-cadre décennal, secrétariat qui serait établi dans un organisme chef de file d'après la proposition de nombre de participants en raison de l'avantage comparatif avéré d'une telle formule en vue d'une plus grande efficacité et responsabilisation. Dans le cadre de groupes restreints, plusieurs participants ont indiqué que le PNUE pourrait jouer ce rôle. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire que l'organisme chef de file coordonne son action avec celle de tous les autres organismes des Nations Unies compétents, insistant sur le fait que d'autres organismes pourraient diriger des programmes particuliers dans leurs domaines respectifs de compétence. Des participants estimaient qu'il était nécessaire de disposer d'un mécanisme de coordination interinstitutions supplémentaire. Plusieurs autres ont fait observer que le secrétariat pourrait être guidé par une structure de gouvernance d'ensemble tel qu'un forum mondial constitué d'États membres.
10. Des participants ont jugé nécessaire la mise en place d'une interface science-politique, plusieurs d'entre eux soulignant l'importance du rôle que pourrait jouer le Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources. Les participants d'un groupe restreint ont proposé la création d'une source d'information fiable pour orienter les décisions comparable au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
11. Les participants ont convenu que des structures et arrangements différents pourraient faciliter la mise en commun des connaissances à différents niveaux. Au niveau régional, des centres de recherches et des bases de connaissances pourraient constituer un outil appréciable. Les échanges au niveau national pourraient être effectués au moyen de réseaux nationaux et d'équipes spéciales ou de groupes de travail interministériels. Dans l'ensemble, les participants se sont accordés sur le fait que des correspondants nationaux et régionaux, pourraient, au moyen d'un système officiel tel que celui mis en place au titre de l'Approche stratégique, servir de passerelle entre les différents niveaux, système auquel pourraient participer les gouvernements et d'autres parties prenantes compétentes.
12. Les participants ont souligné la nécessité de suivre les progrès. Ils proposaient qu'un système de suivi au titre du plan-cadre décennal s'applique non seulement aux activités régionales et nationales mais également à l'appui international et que ce système soit adapté aux stades de développement des pays, ce qui permettrait, le cas échéant, de renforcer les mécanismes nationaux de suivi.
13. Alors que de nombreux participants ont indiqué qu'il était nécessaire de procéder à une réallocation des fonds en faveur des activités dans le domaine de la consommation et de la production durables au titre du plan-cadre décennal, plusieurs autres se sont déclarés favorables à la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la consommation et la production durables comparable au Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique, qui contribuerait à orienter l'appui des donateurs d'une manière plus prévisible et transparente. Des participants ont souligné la nécessité de s'intéresser à des sources de financement des activités dans le domaine de la consommation et de la production durables nouvelles et novatrices, proposant à cette fin que des efforts soient faits pour mettre à profit les sources de financement des activités concernant le climat et mobiliser des fonds du secteur privé. Plusieurs participants étaient favorables à une meilleure intégration des ressources destinées à la consommation et à la production durables aux ressources financières bilatérales et multilatérales, y compris celles provenant d'institutions financières internationales et de banques régionales de développement.

¹ Document d'information numéro 1, disponible sur le site www.un.org/esa/dsd/csd/csd_pdfs/csd-19/Review-of-Models_BGpaperFinal_31_12_10clean.pdf

III. Programmes qui pourraient s'inscrire dans le plan-cadre décennal

14. Au cours des débats sur les programmes qui pourraient s'inscrire dans le plan-cadre décennal, les participants ont adopté les critères définis dans le document d'information numéro 2 établi par le Département des affaires économique et social et le PNUE aux fins de la réunion.² Les participants ont estimé que les programmes pourraient favoriser une utilisation plus efficace des ressources et de la documentation ainsi que le découplage, permettraient de traiter la question de la multiplicité des stades de cycle de vie; et déboucheraient sur des progrès dans le cas d'un des piliers du développement durable au moins (protection de l'environnement) sans compromettre les deux autres piliers (à savoir le développement économique et le développement social), mais en favorisant plutôt l'intégration des trois piliers.

15. Les programmes permettraient aussi de saisir les occasions favorables, d'étendre la palette des solutions viables que pourraient choisir les producteurs et les consommateurs, de rendre les solutions viables plus abordables, de rendre accessibles et d'une compréhension aisée les informations relatives aux solutions viables, d'offrir une base solide de connaissances scientifiques et en matière de politiques, ainsi que des incitations aux fins d'innovations technologiques et sociales et de responsabilisation des producteurs et des consommateurs. Les participants ont également, entre autres, estimé que les programmes permettraient de mobiliser des ressources en provenance de sources diverses, de garantir la transparence, d'offrir des incitations, de disposer d'une base scientifique solide et d'éviter tout protectionnisme vert. On a également indiqué que ces critères devraient être librement consentis et que les différents programmes devraient comporter des mécanismes de suivi et d'évaluation.

16. S'agissant des thèmes ciblés par les programmes au titre du plan-cadre décennal, nombre de participants ont convenu qu'ils pourraient s'inscrire dans une approche privilégiant le cycle de vie, même si chaque programme ne pourrait ou ne devrait pas traiter tous les stades du cycle de vie. Un certain nombre de participants ont souligné le fait que le programme de travail des équipes spéciales chargées du Processus de Marrakech constituerait une base satisfaisante pour l'élaboration des programmes.

17. Les participants ont également indiqué que les programmes devraient être souples et adaptables aux contextes régionaux et nationaux. Il conviendrait aussi que le plan-cadre décennal soit suffisamment ouvert pour faire une place à de nouveaux programmes.

IV. La voie à suivre

18. Un certain nombre de participants ont souligné la nécessité d'examiner plus avant la question de savoir comment le plan-cadre décennal et ses fonctions s'articulaient avec d'autres processus et négociations internationales telles que ceux relevant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de façon à éviter les doubles emplois et les conflits et à optimiser les synergies lorsque cela était possible.

19. Pour conclure, le bureau de la Commission du développement durable, par la voix de son Président, a demandé au PNUE et au Département des affaires économique et sociale d'œuvrer de concert pour élaborer un document d'information qui préciserait les éléments du plan-cadre décennal lorsqu'il semblait y avoir convergence, qui serait considéré comme le point de départ des débats de la réunion préparatoire intergouvernementale de la Commission (28 février – 4 mars 2011), et qui faciliterait l'élaboration d'un projet de texte de négociation destiné à la Commission à sa dix-neuvième session (2-13 mai 2011). Plusieurs participants ont également demandé au Département des affaires économique et social et au PNUE d'élaborer un avant-projet de plan-cadre décennal.

20. Le Président a appelé l'attention sur la nécessité d'informer les délégations basées à New York deux ou trois semaines avant la réunion préparatoire intergouvernementale de l'issue de la réunion intersessions tenue au Panama puis de les informer régulièrement par la suite, car en procédant de la sorte on contribuerait au succès de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Le résumé du Président pourrait servir de base aux consultations régionales en vue de parvenir à un consensus à ce niveau sur les principaux éléments du plan-cadre décennal avant la réunion préparatoire intergouvernementale.

² Document d'information numéro 2, disponible sur le site www.un.org/esa/dsd/csd/csd_pdfs/csd-19/Background-PaperDocumentPanama2_Programmes.pdf